

DÉCLARATION SUR L'EAU

Déclaration du Bureau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Déclaration du Bureau
Mardi 27 septembre 2022

DÉCLARATION SUR L'EAU

Mandature 2021-2026 – Déclaration du Bureau

L'eau est un bien commun indispensable à la vie des êtres humains, à celle des écosystèmes et à la biodiversité. Elle est aussi essentielle au fonctionnement de nombreux secteurs économiques, dont l'agriculture, mais aussi l'industrie ou l'énergie, entre autres.

Or, la France connaît depuis plusieurs mois une période de sécheresse historique. L'année hydrique (1er septembre 2021 – 31 août 2022) a été marquée par un niveau de pluviométrie – eau et neige – extrêmement bas, sauf le mois de juin et peut-être le mois d'août avec des pluies orageuses localisées parfois diluviennes entraînant crues et inondations. Ont en particulier manqué les pluies continues et efficaces, qui permettent d'humidifier les sols et de remplir les nappes phréatiques. D'après le BRGM, « *les pluies insuffisantes durant l'hiver ont fortement impacté l'état des nappes et la situation s'est rapidement dégradée à partir de février 2022, (...avec) une situation particulièrement préoccupante (niveaux bas à très bas sur les nappes)* (dans certaines régions) ». Pour leur part, les pluies orageuses et violentes entraînent surtout du ruissellement, avec lessivage d'éléments polluants. L'évolution des répartitions de pluviométrie est à analyser. Selon Météo France, cette année, dans la continuité des tendances déjà identifiables en hiver et au printemps, les cumuls de précipitations ont été déficitaires de 40 à 60 % sur une grande partie du territoire, avec des pointes en juillet dans plusieurs régions. « *En moyenne sur la France, le déficit pluviométrique devrait dépasser 20 % (par rapport à la moyenne de référence 1991-2020)* ».

Cette sécheresse s'inscrit dans un contexte d'ensoleillement particulièrement prononcé, à la fois cause et facteur aggravant, avec trois longs épisodes caniculaires. Cet été, les températures ont, en moyenne, été supérieures de 1 à 3 degrés aux valeurs saisonnières sur la majeure partie du pays, et des records de température certains jours ont été enregistrés. Peu de pluies, fortes chaleurs, ensoleillement excédentaire (de 10 à 30 % en moyenne par rapport à la période de référence 1991-2020), cette combinaison, renforcée par des vents forts, a provoqué un assèchement record des sols superficiels de mi-juillet à mi-août.

Cette sécheresse généralisée entraîne nombre de conséquences préjudiciables, tant pour la biodiversité, l'environnement que pour les activités humaines : assèchement des cours d'eau déstabilisant les milieux naturels et impactant les flux et activités économiques, multiplication des incendies et mégafeux, impacts sur la consommation d'eau potable, impossibilité d'irrigation des cultures... Les préfets ont ainsi imposé des restrictions sur l'ensemble du territoire : fin août, 93 départements sont concernés par une restriction supérieure à la situation de vigilance (2 en alerte, 12 en alerte renforcée et 79 en crise). Des restrictions ont été imposées selon le seuil de gravité, de la réduction des prélèvements en eau et la limitation de certaines activités (arrosage, lavage de voiture, irrigation des cultures...) à leur interdiction partielle ou totale pour préserver des usages prioritaires. EDF a dû diminuer sa production d'électricité (hydroélectricité et défaut de débit d'eau pour refroidir certaines centrales nucléaires). Et sans doute en haut des préoccupations, les prévisions de rendements agricoles sont pessimistes. Par ailleurs, de nombreux défauts sur la qualité des masses d'eau ont été signalés, augmentés par la faible dilution due au manque d'eau et à la

chaleur. Les difficultés persistantes de notre pays à respecter la directive cadre eau (DCE¹) et à tenir l'objectif relatif à la qualité des masses d'eau s'en trouvent aggravées.

Au-delà de leur impact sur la population, confrontée de manière tangible aux conséquences du changement climatique dans un contexte déjà tendu (pénuries de certaines denrées alimentaires, inflation...), ces restrictions ont pu être perçues comme particulièrement injustes socialement (usage de l'eau pour des biens récréatifs type jacuzzis ou irrigation autorisée des golfs...), et ont ravivé des débats environnementaux (mégabassines, réservoirs d'eau...), notamment au regard du partage de l'effort à fournir pour préserver la ressource en eau.

Pour le très court terme, Météo France, dans sa prévision à 3 mois, prévoit 60 % de probabilité de températures plus chaudes que la normale, contre 20 % conforme et 20 % plus froids. Dans une perspective de long terme, le GIEC, rapport après rapport, signale que, avec le réchauffement climatique, des épisodes extrêmes de plus en plus fréquents en durée et en intensité se répéteront. En conséquence, les temps de récupération entre deux épisodes extrêmes vont s'en trouver raccourcis, entre autres pour les réserves d'eau. Dans cette perspective, il est essentiel de travailler notre résilience – résistance et adaptation, en envisageant les épisodes les plus difficiles. Par ailleurs, avec le passage de la tempête Fiona en Guadeloupe, ce sont environ 151 000 personnes qui se sont retrouvées en manque d'eau selon le Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement. La multiplication de ce type d'évènements climatiques destructeurs appelle au renforcement des réseaux existants, ainsi que des politiques publiques en la matière.

Le CESE a depuis longtemps travaillé sur les problématiques liées à l'eau et pressenti les difficultés actuelles en faisant des préconisations : dès 1991, l'avis *L'eau : gestion des ressources et protection de la qualité* rappelait que celle-ci est une ressource fragile et inégalement disponible, alertait sur la situation préoccupante de la qualité de l'eau et appelait à la recherche d'un meilleur équilibre entre besoins et disponibilité, ainsi qu'à mieux planifier la ressource. L'avis sur saisine gouvernementale *La réforme de la politique de l'eau* (2000) soulignait que la gestion de l'eau « doit s'intégrer dans une politique de développement durable. Plus équitable, plus solidaire et transparente, elle doit aussi répondre à des critères de qualité de plus en plus exigeants » et préconisait maîtrise des pollutions, consommation raisonnée et investissements en matière d'assainissement.

D'autres avis ont approfondi divers angles de ce sujet : les activités économiques dans le monde liées à l'eau (2008), les usages domestiques de l'eau (2009), la gestion et l'usage de l'eau en agriculture (2013), les fermes aquacoles marines et continentales : enjeu d'un développement durable réussi (2013), l'avis Climat, énergie, biodiversité : contribution du CESE à la Convention citoyenne (2019) ou encore l'avis en cours gestion de l'eau et de l'assainissement en Outre-mer, la question assurantielle avec la sinistralité due aux catastrophes naturelles (2022), pour ne citer que quelques-uns de ces travaux et certains aspects.

Le CESE souhaite ainsi alerter les pouvoirs publics sur la nécessité de répondre aux enjeux actuels et futurs relatifs à cette question, en y répondant par des politiques ambitieuses et justes.

¹ <https://ec.europa.eu/environment/pubs/pdf/factsheets/wfd/fr.pdf>

Pour le CESE, la mise en haut de l'agenda politique des questions relatives à l'eau est une nécessité. Si l'accélération de la transformation écologique et économique vers la neutralité carbone est indispensable et doit être accélérée, les investissements requis pour améliorer l'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique sont tout aussi urgents. Il va nous falloir apprendre à économiser l'eau tout au long de l'année et à avoir une véritable culture de l'eau en utilisant les solutions offertes par la nature - et souvent connues. Il va nous falloir mieux connaître notre patrimoine en réserves d'eau à l'échelle nationale et territoriale, intensifier les efforts de recherche mais aussi mieux connaître les infrastructures de traitement et de distribution d'eau, potable notamment, pour lesquelles des solutions d'interconnexion sont à développer entre les territoires. Des investissements considérables sont en outre à prévoir pour l'entretien et la rénovation des réseaux afin de limiter les fuites, estimées à 20 %. Des solutions pour recycler et retraiter même les eaux usées en eau potable existent et leur implémentation est à accélérer. Il va nous falloir revoir notre agriculture en développant de meilleures pratiques environnementales protectrices de la qualité de l'eau et l'adapter à un climat méditerranéen à des latitudes plus élevées, mais aussi d'autres types d'activités, pour ne pas aggraver les pénuries d'eau et leurs effets, pour les gérer et s'y adapter.

Dans cette optique, le CESE s'attachera dès septembre à rédiger un avis sur l'eau, dans ses trois versants : quantité, qualité et partage.

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



twitter.com/lecese



fr.linkedin.com/company/conseil-economique-social-et-environnemental



Facebook.com/lecese



youtube.com/user/ceseRF



instagram.com/cese_officiel/

